

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 avril 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 DAC 264 Subvention (8.500 euros) à l'association Fédération Musicale de Paris. (14e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 mars 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Fédération Musicale de Paris au titre de ses activités en 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 8.500 euros est attribuée à l'association Fédération Musicale de Paris, 22, rue Deparcieux 75014 Paris, au titre de ses activités en 2016. 2016_01641 /28002.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2016 nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO